

Comité syndical du 20 juin 2025

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 06 juin 2025, s'est réuni en Comité syndical le 20 juin 2025, dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	Pouvoir de F. Martin
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	MARTIN	FREDERIC	Pouvoir à L. Coulombel
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à S. Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	COTTEN	MICHEL	
3	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	KERMORVANT	PATRICE	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE BARS	YANNICK	Pouvoir de J. Le Jeune
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	Pouvoir de G. Egault
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOËL	Pouvoir à Y. Le Bars
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	EGAULT	GERVAIS	Pouvoir à C. Drezet
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE FRANC	GEORGES	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	
3	RENNES METROPOLE	HUAUME	YANN	
4	BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	ROUX	LAURENCE	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-Louis	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAISS	GOYAT	DANIEL	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	MICHOT	BENOIT	

4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
4	ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	GODET	LOÏC	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	POHER COMMUNAUTE	LE LOUARN	ERIC	

Membres invités :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
	PAIERIE REGIONALE	MLYNARSKI	ANNE	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00.



Ordre du jour



1. Budget
 - Approbation des comptes de gestion 2024 et vote des comptes administratifs 2024
 - Budgets supplémentaires 2025
2. Modernisation des administrations et services numériques
 - Plan de programme 2020-2024 des services numériques : bilan
 - Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat
 - Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne
 - Avenant n°1 - Convention d'application relative au service d'archivage électronique
3. Projets coopératifs
 - Convention d'application KorriGo Services 2025 avec la Région Bretagne
4. Bretagne Très Haut Débit
 - Etat d'avancement du projet
 - Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public
 - Avenant n°20 à la convention de délégation de service public
 - Schéma de résilience du réseau : lancement d'une étude et financement
 - Protocole d'accord sur le conventionnement des enfouissements coordonnés des réseaux électriques et du réseau de fibre optique de Mégalis Bretagne exploité par Très Haut Débit Bretagne
5. Statuts
 - Modifications des statuts et du règlement intérieur



- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 30 avril 2025
 - Envoyé le 15 mai 2025
 - V2 envoyé le 13 juin 2025

Comité syndical du 20 juin 2025

3

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les comptes de gestion / administratifs 2024.



1. Budget

- Approbation du compte de gestion du budget principal 2024
- Vote du compte administratif du budget principal 2024
- Approbation du compte de gestion du budget annexe - BTHD 2024
- Vote du compte administratif du budget annexe - BTHD 2024
- Approbation du compte de gestion du budget annexe - RUHD 2024
- Vote du compte administratif du budget annexe - RUHD 2024

- Budget supplémentaire principal 2025
- Budget supplémentaire annexe - BTHD 2025
- Affectation du résultat budget annexe - BTHD 2025
- Budget supplémentaire annexe - RUHD 2025

Comité syndical du 20 juin 2025

4



Compte administratif 2024 – Budget principal Exécution générale

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024 : 4,70 M€		
Participations statutaires	1,76 M€	37%
Contributions d'accès aux services + visio	1,27 M€	27%
Divers (remboursement de charges budget annexe...)	0,75 M€	16%
Projets coopératifs	0,73 M€	16%
Recettes d'ordre	0,19 M€	4%

Dépenses de fonctionnement 2024 : 4,60 M€		
Masse salariale	1,96 M€	43%
Bouquet de services	1,05 M€	23%
Frais de structure	0,67 M€	14%
Dépenses d'ordre	0,59 M€	13%
Autres activités	0,33 M€	7%

Résultat de fonctionnement 2024 : + 0,1 M€

Comité syndical du 20 juin 2025

5



Compte administratif 2024 – Budget principal Exécution générale

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2024 : 0,59 M€		
Recettes d'ordre	0,59 M€	100%

Dépenses d'investissement 2024 : 0,77 M€		
Frais de structure + divers	0,17 M€	22%
Dépenses d'ordre	0,19 M€	25%
Bouquet de services 2020-2024	0,28 M€	36%
Projets coopératifs	0,13 M€	17%

Résultat d'investissement 2024 = - 0,18 M€

Comité syndical du 20 juin 2025

6

Coûts complets – coûts de revient

- Coût complet =
 - Dépenses directes d'investissement et de fonctionnement (développement, hébergement, exploitation, maintenance...) de l'exercice

+

- Dépenses indirectes (moyens humains et frais de structure) nécessaires au fonctionnement de chaque service et projet sur une année donnée.

- Coût de revient = coût complet d'un service ou d'un projet pour chaque collectivité adhérente / utilisatrice.

Comité syndical du 20 juin 2025

7

Coûts complets – coûts de revient Bouquet de services

Bouquet de services Coûts complets	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2023- 2024 (en %)
Salle des marchés	428 967,43 €	1 050	408,54	401,96	6 %
Accompagnement Cybersécurité	407 699,61 €	91	4 480,22	2 517,94	37 %
Archivage électronique	262 867,43 €	1 938	135,64	135,64	-11 %
Socle	217 544,93 €	2 551	85,28	79,36	15 %
Tiers de télétransmission ACTES	169 109,81 €	1 876	90,14	83,72	33 %
Bus de services	163 615,42 €	1 933	84,64	71,06	18 %
Parapheur électronique	162 557,89 €	659	246,67	245,65	-2 %
Portail opendata	139 254,93 €	1 807	77,06	77,06	-27 %
Service d'échange sécurisé de fichiers	133 038,62 €	262	507,78	507,78	1 %
GED Mutualisée	132 125,07 €	32	4 128,91	3 810,78	2 %
Tiers de télétransmission PES	128 760,75 €	1 229	104,77	96,60	22 %
Convocation électronique des élus	125 007,56 €	417	299,78	299,78	13 %
Formation - Accompagnement	118 044,19 €	619	190,70	190,70	-0,4%
Tiers de télétransmission Factures	75 363,46 €	266	283,32	283,32	3 %

Comité syndical du 20 juin 2025

8



Coûts complets – coûts de revient Services complémentaires + Projets coopératifs

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2023-2024 (en %)
Services complémentaires Coûts complets	7 148,49 €				
Certificats électroniques	7 148,49 €	1 528	4,68	4,68	-69%

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2023-2024 (en %)
Projets coopératifs Coûts complets	596 192,28 €				
Autorisations du Droit des Sols	225 665,73 €	473	477,09	397,43	12 %
KorriGo Multiservices	169 181,40 €	16	10 573,84	8 829,84	-35 %
OuestGo	201 345,15 €	73	2 758,15	2 608,31	44 %

Comité syndical du 20 juin 2025

9



Compte administratif 2024 – Budget annexe BTHD Exécution générale

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024 : 55,61 M€		
Recettes issues de la DSP	34,35 M€	62%
Recettes d'ordre	4,96 M€	9%
Refacturation (Axione, THDB)	10,79 M€	19%
Subvention exploitation FTTH (2%)	2,62 M€	5%
Divers	2,89 M€	5%

Dépenses de fonctionnement 2024 : 38,00 M€		
Exploitation du réseau FTTH	20,74 M€	55%
Dépenses d'ordre	8,86 M€	23%
Intérêts de la dette	5,48 M€	15%
Masse salariale	1,29 M€	3%
Divers	1,63 M€	4%

Résultat de fonctionnement 2024 : + 17,61 M€

Comité syndical du 20 juin 2025

10



Compte administratif 2024 – Budget annexe BTHD Exécution générale

■ Section d'investissement

Recettes investissement 2024 : 340,61 M€			Dépenses investissement 2024 : 342,25 M€		
Emprunts	120,00 M€	35%	P3	191,20 M€	56%
Subvention investissement FTTH	113,04 M€	33%	P2	82,27 M€	24%
FSN P2+P3	35,64 M€	10%	Dépenses d'ordre	25,19 M€	7%
Recettes d'ordre	29,09 M€	9%	P1T2	1,85 M€	1%
Affectation rés N-1	26,99 M€	8%	Subventions raccordements	24,39 M€	7%
FEDER P1+P3	15,68 M€	5%	Remboursement du capital des emprunts	13,67 M€	4%
Divers	0,17 M€	0%	Extensions	2,13 M€	1%
			Divers (Enedis, HBNRO, etc...)	1,55 M€	0%

Résultat d'investissement 2024 : - 1,64 M€

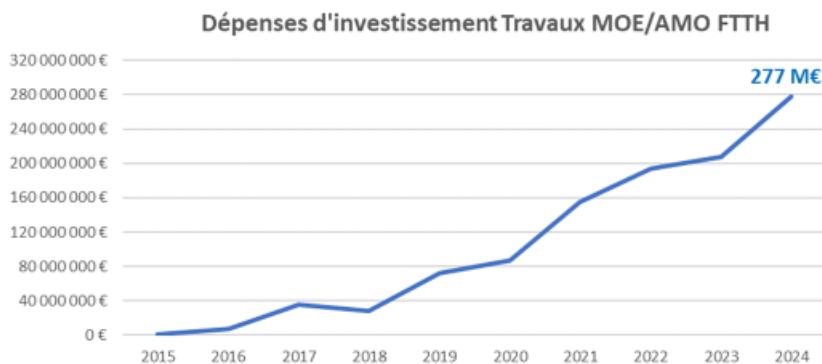
Comité syndical du 20 juin 2025

11



Compte administratif 2024 – Budget annexe BTHD Exécution générale

■ Evolution des dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2024)



Comité syndical du 20 juin 2025

12



■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024 : 1,00 M€		
Recettes d'ordre	0,50 M€	50%
Recettes commerciales	0,16 M€	16%
Convention d'exploitation et de moyens REGION	0,34 M€	34%

Dépenses de fonctionnement 2024 : 0,95 M€		
Exploitation du réseau	0,41 M€	43%
Dépenses d'ordre	0,49 M€	52%
Divers (provision et charges exceptionnelles)	0,01 M€	1%
Masse salariale	0,04 M€	4%

Résultat de fonctionnement 2024 : 0,05 M€

.....
Comité syndical du 20 juin 2025

13



■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2024 : 0,52 M€		
Conventionnement Région	0,03 M€	6%
Recettes d'ordre	0,49 M€	94%

Dépenses d'investissement 2024 0,75 M€		
Construction du réseau	0,26 M€	35%
Dépenses d'ordre	0,49 M€	65%

Résultat d'investissement 2024 = - 0,23 M€

.....
Comité syndical du 20 juin 2025

14

Amélie Caro, déléguée titulaire du Département du Finistère, demande si des provisions ont été réalisées pour le contentieux avec le groupement Sogetrel.

Patrick Malfait précise qu'aucune provision sur ce sujet ne figure dans le compte administratif 2024.

Le Président quitte la séance et confie la présidence à Ludovic Coulombel, Vice-Président.



Compte de gestion 2024 – Budget principal

Résultat de l'exercice 2023	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		107 221,03 €	107 221,03 €
Déficit	179 260,68 €		179 260,68 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Excédent	3 178 316,36 €	0,00 €		3 106 276,71 €
Déficit			72 039,65 €	

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER et d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

.....
Comité syndical du 20 juin 2025

15

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER et D'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024 tel qu'établi par le comptable public comme présenté.



Compte administratif 2024 – Budget principal Vote

■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 596 088,69	773 842,56	5 369 3931,25
Recettes	4 703 309,72	594 581,88	5 297 891,60
Résultat n	+ 107 221,03	- 179 260,68	- 72 039,65
Résultat reporté de l'exercice n-1	+ 1 466 885,82	+ 1 711 430,54	3 178 316,36
Excédent de clôture à reporter sur n+1	+ 1 574 106,85	+ 1 532 169,86	+ 3 106 276,71

.....
Comité syndical du 20 juin 2025

16

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.

- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2024 comme ci-dessus.



Compte de gestion 2024 – Budget annexe BTHD



Syndicat mixte de coopération territoriale

Résultat de l'exercice 2024	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		17 611 919,10€	17 611 919,10€
Déficit	1 637 293,01€		1 637 293,01€

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Excédent	41 693 581,77 €	26 990 770,85 €	15 974 626,09 €	30 677 437,01 €
Déficit				

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER et d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2024 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

.....

Comité syndical du 20 juin 2025

17

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER et d'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2024 tel qu'établi par comptable public comme présenté.



■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	38 004 371,83	342 247 766,42	380 252 138,25
Recettes	55 616 290,93	340 610 473,41	396 226 764,34
Résultat n	+ 17 611 919,10	- 1 637 293,01	+ 15 974 626,09
Résultat reporté de l'exercice n-1	0,00	14 702 810,92	14 702 810,92
Excédent de clôture à reporter sur n+1	+ 17 611 919,10	+ 13 065 517,91	30 677 437,01

..... Comité syndical du 20 juin 2025

18

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2024 comme ci-dessus.



Résultat de l'exercice 2024	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		46 375,55 €	46 375,55 €
Déficit	229 533,83 €		229 533,83 €

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Excédent		0,00 €		
Déficit	326 543,83 €		183 158,28 €	509 702,11 €

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER et d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2024 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

..... Comité syndical du 20 juin 2025

19

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'ARRETER et d'APPROUVER le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2024 tel qu'établi par comptable public comme présenté.

Compte administratif 2024 – Budget annexe RUHD Vote



■ Il est proposé :

- DE CONSTATER la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2024 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	949 643,10	752 640,57	1 702 283,67
Recettes	996 018,65	523 106,74	1 519 125,39
Résultat n	+ 46 375,55	-229 533,83	- 183 158,28
Résultat reporté de l'exercice n-1	-102 936,33	-223 607,50	-326 543,83
Excédent de clôture à reporter sur n+1	- 56 560,78	-453 141,33	- 509 702,11

Comité syndical du 20 juin 2025

20

Le Président reprend la présidence de séance, et invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à poursuivre la présentation avec les budgets supplémentaires 2025.

Budget supplémentaire principal 2025



Chapitre	Article	Libellé	BP	Execution	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		+1 574 106,85
Ajustements de crédits (régularisation sur exercices antérieurs)						
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	0,00	700,00	+700,00	
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	19 300,00	+19 300,00	
70	706888	Autres	1 825 400,00	1 826 100,00	+700,00	
Équilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	181 366,00	0,00	+1 540 406,85	
042	6811	Dotations aux amortissements	565 000,00	628 000,00	+63 000,00	
042	777	Recettes et quote-part des subventions transférées au compte de résultat	200 130,00	210 130,00	+10 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						+ 1 604 106,85
Résultat reporté						
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00		+ 1 532 169,86
Reports de crédits						
20	2031	Frais d'études	0,00	+ 3 045,00	+ 3 045,00	
20	2032	Frais de recherche et de développement	0,00	+ 33 810,00	+ 33 810,00	
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	+ 20 947,05	+ 20 947,05	
21	2181	Installations générales agencements et aménagements divers	0,00	+ 885,00	+ 885,00	
21	2188	Autres	0,00	+ 7 503,87	+ 7 503,87	
23	2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	+ 259 628,65	+ 259 628,65	
Équilibre de la section d'investissement						
021	021	Virement de la section de fonctionnement	181 366,00	0,00	+1 540 406,85	
040	28031	Frais d'études	40 000,00	100 000,00	+60 000,00	
040	281838	Autre matériel Informatique	65 000,00	66 000,00	+1 000,00	
040	28188	Autres	0,00	2 000,00	+ 2 000,00	
040	13913	Départements	0,00	10 000,00	+10 000,00	
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	+2 799 757,14	
TOTAL INVESTISSEMENT						+ 3 135 576,71

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal 2025 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE la somme de +1 574 106,85 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE la somme de + 1 532 169,86 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Comité syndical du 20 juin 2025

21

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget principal 2025 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de +1 574 106,85 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de + 1 532 169,86 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget supplémentaire annexe - BTHD 2025



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
002	002	Résultat reporté	0,00	0,00	+3 513 800,00	
Emprunts						
66	66111	Intérêts réglés à l'échéances	8 500 000,00	9 315 000,00	+ 815 000,00	
GÉOLO						
011	6137	Redevance, droits de passage et servitudes	28 364 820,00	32 864 820,00	+ 4 500 000,00	
70	70878	Remboursement de frais par des tiers	13 868 620,00	14 868 620,00	+ 1 000 000,00	
67	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	500 000,00	575 000,00	+ 75 000,00	
77	7711	Débits et pénalités perçus	552 000,00	1 428 200,00	+ 876 200,00	
Remplacements de poteaux						
042	675	Valeurs comptables d'éléments d'actifs cédés	4 000 000,00	6 000 000 ,00	+ 2 000 000,00	
77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	4 000 000,00	6 000 000 ,00	+ 2 000 000,00	
Équilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	20 575 273,90	0,00	+0,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						
					+ 7 390 000,00	+ 7 390 000,00



Budget supplémentaire annexe - BTBD 2025

Résultat reporté			0,00	0,00	+ 13 065 517,91
Emprunts					
16	1641	Emprunts en euros	23 000 000,00	25 500 000,00	+ 2 500 000,00
Credits divers (dont subvention de raccordements)					
21	2184	Mobilier	0,00	10 000,00	+ 10 000,00
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droits privé	27 000 000,00	30 000 000,00	+ 3 000 000,00
040	2153	Installations à caractère spécifique	4 000 000,00	6 000 000,00	+ 2 000 000,00
Ajustement de subventions					
13	1317	Subvention d'équipement Budget communautaire et fonds structuraux	-40 000 000,00	28 209 313,54	-11 790 686,46
13	1311	Subvention d'équipement Etat et établissements Nationaux	42 319 708,00	31 319 708,00	-11 000 000,00
13	13188	Autres... des tiers	789 679,00	0,00	-789 679,00
Ajustement autres recettes diverses (annulation de mandats..)					
21	2153	Installations à caractère spécifique	0,00	4 100,00	+ 4 100,00
23	2315	Installations et matériels et outillages techniques	0,00	28 700,00	+ 28 700,00
Reports					
20	2032	Frais de recherche et de développement	0,00	+ 9 275,00	+ 9 275,00
20140001	2088	Autres immobilisations Incorporelles	0,00	+ 26 300,15	+ 26 300,15
20140001	2315	Installations, matériels et outillage techniques	0,00	65 026,40	+ 65 026,40
23	232	Immobilisations Incorporelles en cours	0,00	5 470,00	+ 5 470,00
Équilibre de la section d'investissement					
10	1068	Autres réserves	0,00	0,00	+ 14 098 119,10
021	021	Virement de la section d'exploitation	20 575 273,90	0,00	+ 0,00
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 5 616 071,55 = 5 616 071,55

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le Budget supplémentaire du budget annexe BTBD 2025 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 3 513 800,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 13 065 517,91 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- D'AFFECTER** à l'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget annexe BTBD 2024, à savoir 14 098 119,10 € et conserver afin d'assurer l'équilibre du budget 3 513 800,00 au compte 002 en recette.

Comité syndical du 20 juin 2025

23

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire du budget annexe BTBD 2025 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 3 513 800,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 13 065 517,91 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- **D'AFFECTER** à l'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget annexe BTBD 2024, à savoir 14 098 119,10 € et conserver afin d'assurer l'équilibre du budget 3 513 800,00 € au compte 002 en recette.



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	+ 56 560,78	
Équilibre de la section de fonctionnement						
74	7472	Régions	251 380,00	307 940,78		+ 56 560,78
Dotations aux amortissements et reprises de subventions						
042	6811	Dotations aux amortissements	510 000,00	549 000,00	+39 000,00	
042	777	Recettes et quote-part des subventions transférées au compte de résultat	510 000,00	549 000,00		+39 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT					+95 560,78	+95 560,78
Résultat reporté						
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	+ 453 141,33	
Reports : reconfiguration du site BCOM et subvention d'investissement						
21	21538	Autres réseaux	0,00	+ 6 390,80	+ 6 390,80	
13	1312	Régions	0,00	115 569,41		+115 569,41
Dotations aux amortissements et reprises de subventions						
040	281538	Autres réseaux	223 000,00	262 000,00	+39 000,00	
040	13912	Régions	510 000,00	549 000,00	+39 000,00	
Équilibre de la section d'investissement			20 000,00	+479 532,13		+343 962,72
TOTAL INVESTISSEMENT					+498 532,13	+498 532,13

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2025 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 56 560,78 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 453 141,33 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

..... Comité syndical du 20 juin 2025

24

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2025 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 56 560,78 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 453 141,33 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter l'actualité des services numériques mutualisés.



2. Modernisation des administrations et services numériques

- Plan de programme 2020-2024 des services numériques : bilan
- Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat
- Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne
- Avenant n°1 - Convention d'application relative au service d'archivage électronique

.....
Comité syndical du 20 juin 2025

25



2. Modernisation des administrations et services numériques BILAN 2020-2024

Fin 2024, 2 551 entités adhérentes

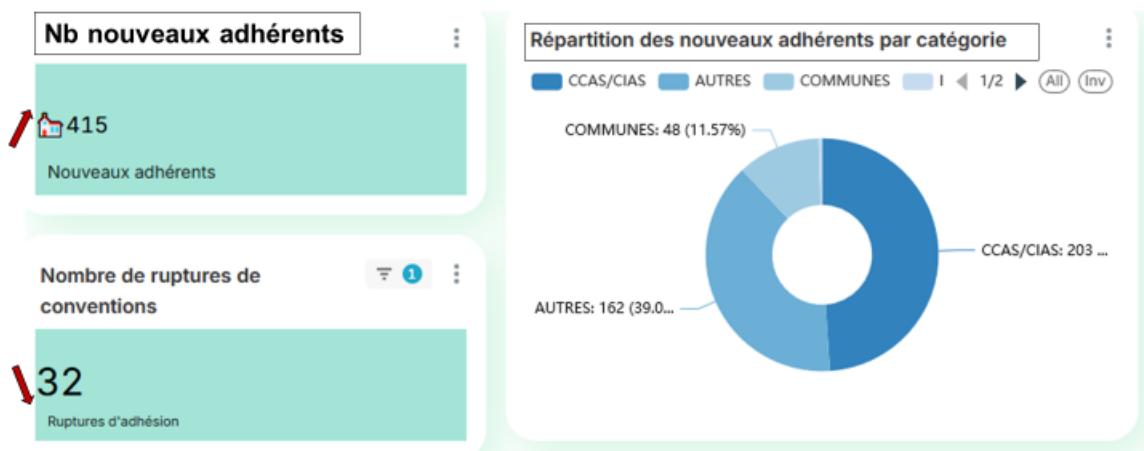
7 422 agents actifs **+14 % agents et élus**

- ⇒ Membres : CR, CD, EPCI
- ⇒ Communes
- ⇒ CCAS/CIAS
- ⇒ Autres établissements : syndicats, régies, associations, caisses des écoles, ...

Nb de services utilisés par les communes	2024
0	61
1 service	96
2 services	233
3 services	316
4 services	295
5 services	136
6 services	71
7 services	8

.....
Comité syndical du 20 juin 2025

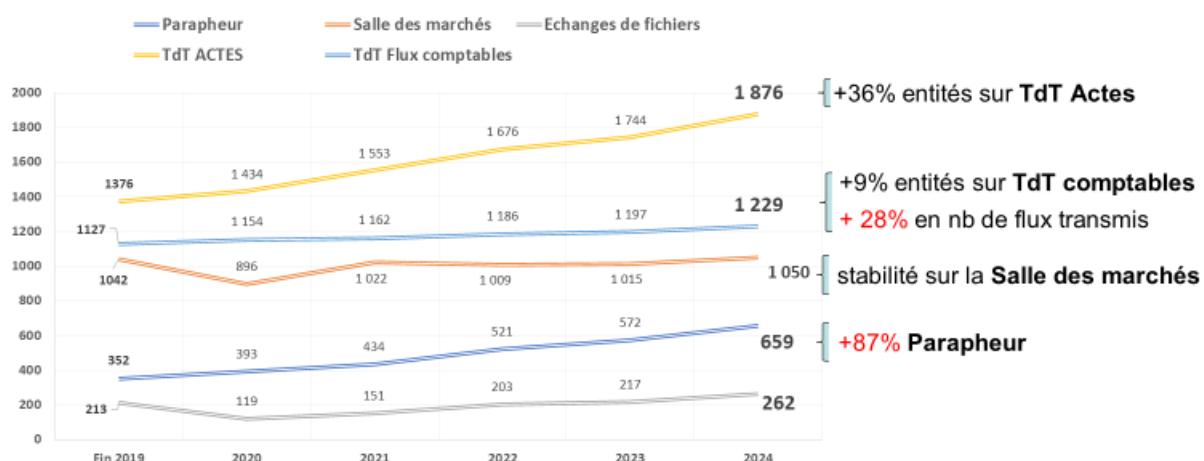
2. Modernisation des administrations et services numériques BILAN 2020-2024



Comité syndical du 20 juin 2025

2. Modernisation des administrations et services numériques BILAN 2020-2024

NB ENTITÉS-SERVICES HISTORIQUES



⇒ 2 666 258 archives versées dans le SAE régional = +296% en 5 ans

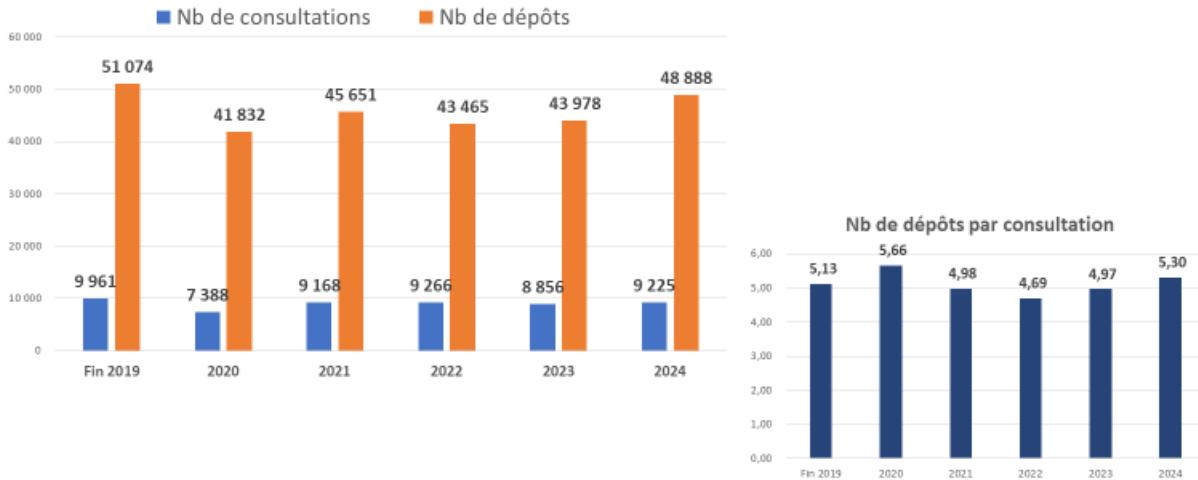
Comité syndical du 20 juin 2025



2. Modernisation des administrations et services numériques

BILAN 2020-2024

SALLE DES MARCHES



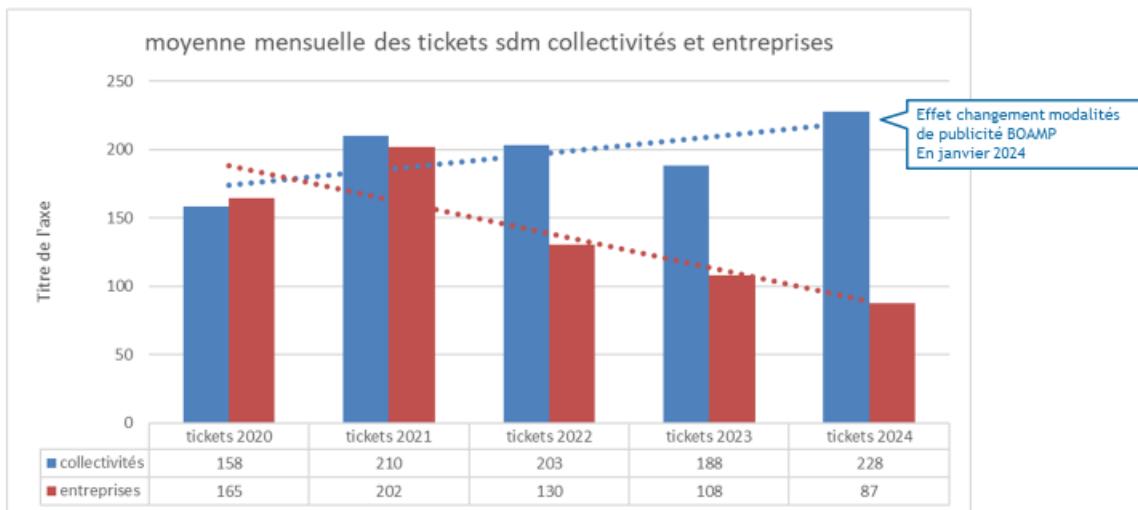
Comité syndical du 20 juin 2025



2. Modernisation des administrations et services numériques

BILAN 2020-2024

Zoom Salle des marchés

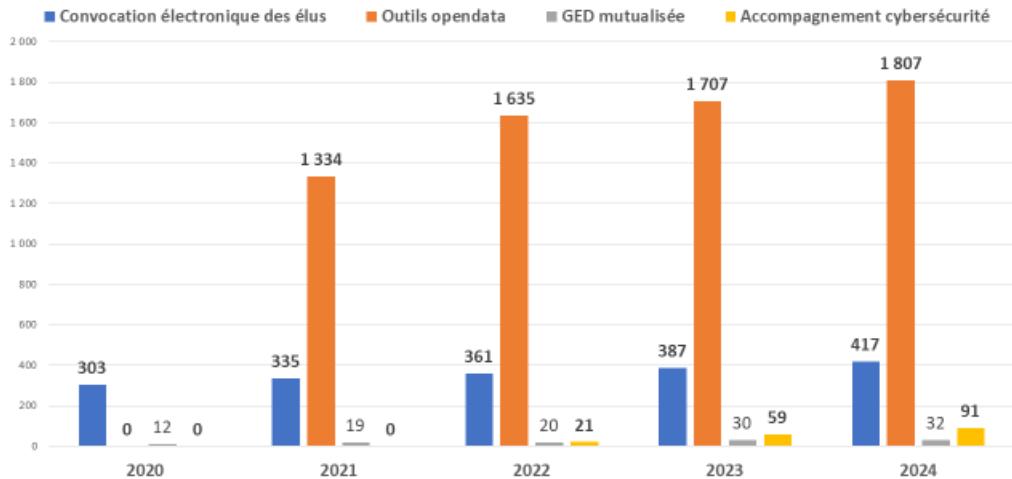


Comité syndical du 20 juin 2025



2. Modernisation des administrations et services numériques BILAN 2020-2024

UTILISATION DES NOUVEAUX SERVICES



Comité syndical du 20 juin 2025

Marielle Muret-Baudoin, Déléguée titulaire de Pays de Châteaugiron Communauté, s'étonne de communes encore non utilisatrices des services, et notamment du déploiement limité du service de convocation électronique des élus. Elle interroge sur les actions prévues pour faire connaître le service notamment vis-à-vis des élus post-2026. Elle évoque une université de rentrée organisée par l'AMF 35 pour les nouveaux élus en juin 2026 ; cet évènement pourrait être utilisé pour également communiquer sur les services proposés par Mégalis Bretagne.

Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, confirme qu'un travail est en cours pour préparer l'accueil des nouveaux élus en 2026 concernant les services Mégalis, pour les futurs délégués Mégalis et plus largement les élus bretons.

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, se demande si Mégalis a prévu de travailler sur la mutualisation d'infrastructures pour proposer des outils d'intelligence artificielle générative, et dans quel planning.

Patrick Malfait précise que des réflexions sont en cours pour les besoins des équipes Mégalis dans un premier temps.

Yann Huauqué, Délégué titulaire de Rennes Métropole, indique qu'une coopération sur le sujet IA serait intéressante.

Ludovic Coulombel, Délégué titulaire du Département d'Ille-et-Vilaine, attire l'attention sur la nécessaire souveraineté des données, l'empreinte écologique et le coût des outils d'intelligence artificielle.

Jérôme Tré-Hardy, délégué titulaire à la Région Bretagne, confirme que la définition d'une stratégie sur ces questions liées à la data et à l'IA est également en cours à la Région Bretagne.



2. Modernisation des administrations et services numériques

BILAN FINANCIER 2020-2024

Dépenses	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Fonctionnement	10 801 441 €	10 623 042 €	98%
Investissement	1 797 000 €	1 650 964 €	92%
Total	12 598 441 €	12 274 006 €	97%

Recettes	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Contributions bouquet de services	5 848 625 €	6 143 415 €	105%
Subvention ANSSI Cybersécurité	0 €	308 154 €	
Subvention DINUM Open Data	0 €	281 177 €	

Comité syndical du 20 juin 2025

33



2. Modernisation des administrations et services numériques

BILAN FINANCIER 2020-2024

ZOOM en coûts complets des 2 projets subventionnés par l'Etat :

Projet	Dépenses	Recettes	Solde
Cybersécurité	810 538 €	317 762 €	- 492 775 €
Open Data	877 680 €	281 177 €	- 596 503 €

ZOOM en coûts complets du service de visioconférence

Service	Dépenses	Recettes	Solde
Visioconférence 2020-2023	519 696 €	306 297 €	- 213 399 €

Il est proposé :

- DE PRENDRE ACTE du bilan du plan de programme des services numériques 2020-2024.

Comité syndical du 20 juin 2025

34

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE du bilan du plan de programme des services numériques 2020-2024.

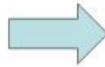
2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat

Afin de permettre le recours à la centrale d'achats de Manche Numérique par Mégalis et ses membres et adhérents au bouquet des services.



Fournisseur en numérique
des collectivités



CENTRALE D'ACHATS

→ Les produits

Matériel informatique
Bureautique, postes de travail,
écrans, matériels adaptés,
tablettes et armoires de stockage

Téléphonie mobile
Forfaits, équipements

Équipement éducation
Licence JAMF, réalité virtuelle,
environnement numérique de
travail, drones, robots

Écran, projection
Tactile, grand écran, panneau
d'affichage légal numérique

Licences
Applications Microsoft et MS365

Comité syndical du 20 juin 2025

35

2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat

Afin de permettre le recours à la centrale d'achats de Manche Numérique par Mégalis et ses membres et adhérents au bouquet des services.

Manche Numérique s'engage à :

- Mettre à disposition le catalogue des produits ou services disponibles via les marchés passés pour le compte de sa centrale d'achats : envoi électronique et catalogue en ligne (en attente des développements).
- Proposer des actions commerciales présentant les produits ou services proposés en y associant Mégalis Bretagne.
- Intégrer dans toutes ses communications l'identité visuelle de Mégalis Bretagne dans toute communication vers les adhérents Mégalis.
- Etudier et prendre en compte le cas échéant les besoins exprimés par Mégalis Bretagne ou ses membres
- Fournir des statistiques a minima annuelles sur les conventions d'accès à sa centrale d'achats et les commandes réalisées par les membres et adhérents au bouquet des services de Mégalis Bretagne.
- Calculer et reverser sur l'année N+1 à Mégalis Bretagne 15% de la marge brute HT générée par les commandes des membres ou adhérents au bouquet de service de Mégalis Bretagne recouvrées sur l'année N.

Comité syndical du 20 juin 2025

36

2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat

Afin de permettre le recours à la centrale d'achats de Manche Numérique par Mégalis et ses membres et adhérents au bouquet des services.

Mégalis Bretagne s'engage à :

- Diffuser à ses membres le catalogue transmis par Manche Numérique, et ce à chacune de ses mises à jour.
- Participer aux actions commerciales proposées par Manche Numérique sur son territoire, que ce soit en présentiel ou en distanciel.
- Intégrer dans toutes ses communications à propos des produits ou services proposés par Manche Numérique l'identité visuelle de ce dernier au même niveau que sa propre identité visuelle.
- Intégrer sur son site Internet le catalogue de produits et services numériques de la centrale d'achats Manche Numérique selon le niveau de filtrage adapté.

2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat

Afin de permettre le recours à la centrale d'achats de Manche Numérique par Mégalis et ses membres et adhérents au bouquet des services.

Fonctionnement proposé pour une collectivité bretonne :

1. Signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achats Manche Numérique, **adhésion gratuite** ;
2. Accès au catalogue version PDF et à terme via le site services.megalis.bretagne.bzh ;
3. Demande d'informations et de devis auprès des équipes de Manche Numérique ;
4. Exécution des marchés par les équipes de Manche Numérique.

Il est proposé :

- D'APPROUVER la Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention.

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, s'interroge sur le modèle économique.

Patrick Malfait, Directeur général, précise qu'il n'y a pas de droit d'adhésion à la centrale d'achat et que la marge de Manche numérique est au maximum de 7% et dégressive en fonction des quantités commandées.

Benoît Michot, Délégué titulaire de Liffré Cormier Communauté, alerte sur la présence dans le catalogue de l'offre Office 365 et des risques que cette offre fait peser sur les données des collectivités. Il se demande par ailleurs si le catalogue de la centrale d'achats intègre des connecteurs téléphonie/teams.

Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, précise que le catalogue propose en effet les solutions collaboratives de Microsoft et que des commandes hors catalogue ont été prévues dans la centrale d'achat avec les fournisseurs.

Catherine Drezet, déléguée titulaire de Lamballe Terre et Mer, s'interroge sur l'accessibilité de ce catalogue à toutes les collectivités bretonnes.

Patrick Malfait confirme que le catalogue est accessible à toutes les communes bretonnes, après adhésion de celles-ci à la centrale d'achat.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et Manche Numérique relative à la centrale d'achat ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.



2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne

Afin de définir les objectifs communs et principes de collaboration et de coordination dans l'accompagnement des collectivités et acteurs publics de Bretagne autour de la donnée

Des objectifs communs sont définis :

- assurer une cohérence et une complémentarité dans leurs offres de services respectives
- accompagner au quotidien les territoires afin de répondre à leurs obligations réglementaires, en matière de numérique et données,
- garantir aux acteurs bretons l'accès, en toute équité, aux données décrivant son territoire, dans un cadre de confiance,
- faciliter la mise en œuvre pour tous les acteurs bretons de services adaptés à leur territoire, pérennes, résilients et sobres grâce à la mutualisation,
- animer une communauté autour de la donnée, entre les acteurs publics bretons, permettant une meilleure utilisation et circulation des données,
- maintenir et coordonner leurs rôles d'interlocuteurs avec les instances nationales autour des besoins des territoires sur la donnée.

2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne

Afin de définir les objectifs communs et principes de collaboration et de coordination dans l'accompagnement des collectivités et acteurs publics de Bretagne autour de la donnée

Les deux structures s'engagent

- à valoriser la complémentarité des offres de services et à s'assurer de leur lisibilité pour les collectivités et les acteurs publics.
- à échanger au quotidien sur les sollicitations ou projets respectifs, afin d'assurer l'atteinte des objectifs communs. Des outils d'échanges ont déjà été mis en place et continueront à être alimentés : adresse générique, Tchap, espace collaboratif, réunion de suivi de projet, etc.
- à communiquer sur ce partenariat et ses dispositions :

2. Modernisation des administrations et services numériques

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne

Afin de définir les objectifs communs et principes de collaboration et de coordination dans l'accompagnement des collectivités et acteurs publics de Bretagne autour de la donnée

- Un point annuel de suivi du partenariat sera inscrit dans les instances de chacune des deux parties. Les parties prenantes pourront convenir d'un autre rythme de suivi en fonction des activités du partenariat ou de besoins spécifiques.
- La présente convention de partenariat ne prévoit pas de disposition financière engageant financièrement les deux parties. Dans ce cadre, chacun des partenaires mobilisera les financements nécessaires à l'organisation d'actions communes.

Il est proposé :

- D'APPROUVER la Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et GéoBretagne ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention.



2. Modernisation des administrations et services numériques

Avenant n°1 – Convention d'application relative au service d'archivage électronique

- Suite au transfert des activités du GIP SIB vers le GIP Mipih effectué le 1^{er} janvier 2025, le GIP Mipih se substitue dans les droits et obligations du GIP SIB dans le cadre de l'exécution de la convention initiale n°402571.
- Les Parties reconnaissent que le nom d'usage utilisé par le Groupement d'intérêt public Mipih est « Numih France ».
- De plus, il convient de faire un avenant à la convention d'application relative au service d'archivage électronique mutualisé afin de prendre en compte le nouveau nom du système d'archivage électronique du GIP : « e-num Archiv' ».

Il est proposé :

- D'APPROUVER les modifications de la convention d'application relative au service d'archivage électronique avec le GIP MIPIH ;
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications de la convention d'application relative au service d'archivage électronique avec le GIP MIPH ;
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

Le Président invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter l'actualité des projets coopératifs.

3. Projets coopératifs

- Convention d'application KorriGo Services 2025 avec la Région Bretagne

Comité syndical du 20 juin 2025

43

3. Projets coopératifs

Convention d'application KorriGo Services 2025 avec la Région Bretagne

- Une convention d'application doit être validée et signée entre la Région et le Syndicat mixte tous les ans. Cette convention a pour objet de faire le bilan financier de l'année précédente, de définir les missions confiées à Mégalis Bretagne pour l'année concernée et de préciser le budget prévisionnel associé.

- Bilan financier 2024

Montant Prévisionnel	Montant réalisé
232 381 €	162 196,20 €

- Prévisionnel 2025 avec des missions et effectifs similaires à ceux de 2024 :

	2025 (estimation)
Moyens Humains	30 559,00 €
Frais de structure	24 097,00 €
AMO suite départ chargé de projets coopératifs	40 000,00 €
Achats de prestations	139 936,56 €
TOTAL	234 592,56 €

La convention tient compte de la création du futur syndicat mixte « Bretagne Mobilités » prévu à l'été 2025, qui va reprendre le projet KorriGo dans sa dimension mobilités. Il est donc convenu que les modalités annuelles décrites seront réévaluées dans ce cadre.

- Il est proposé :**

- D'APPROUVER les termes de la convention d'application KorriGo Services 2025 avec la Région Bretagne
- D'AUTORISER le Président à signer la convention

Comité syndical du 20 juin 2025

44

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'application KorriGo Services 2025 avec la Région Bretagne ;

- D'AUTORISER le Président à signer la convention.

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du Projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter l'actualité du projet BTHD.

4. Bretagne Très Haut Débit

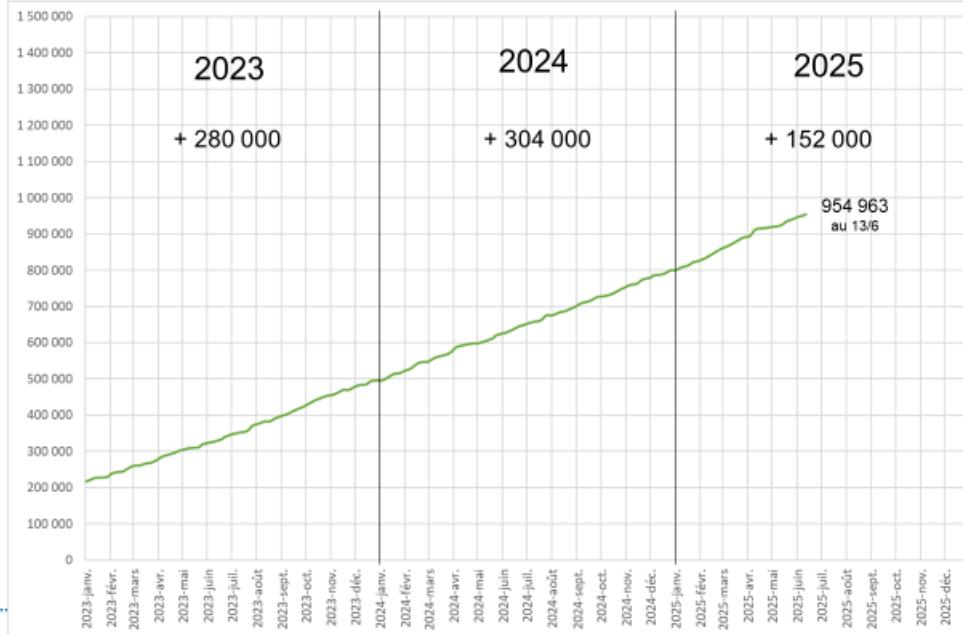


- Etat d'avancement du projet
- Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public
- Avenant n°20 à la convention de délégation de service public
- Schéma de résilience du réseau : lancement d'une étude et financement
- Protocole d'accord sur le conventionnement des enfouissements coordonnés des réseaux électriques et du réseau de fibre optique de Mégalis Bretagne exploité par Très Haut Débit Bretagne

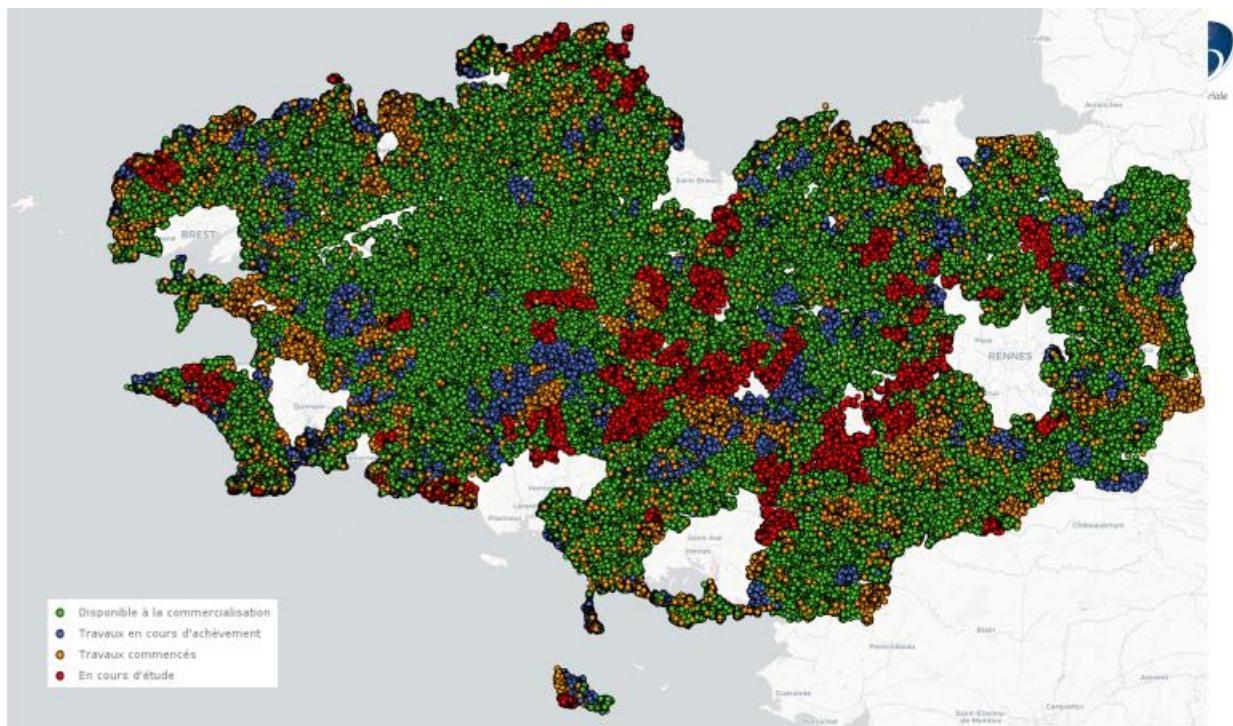
..... Comité syndical du 20 juin 2025

45

Evolution des locaux raccordables depuis janvier 2023



46



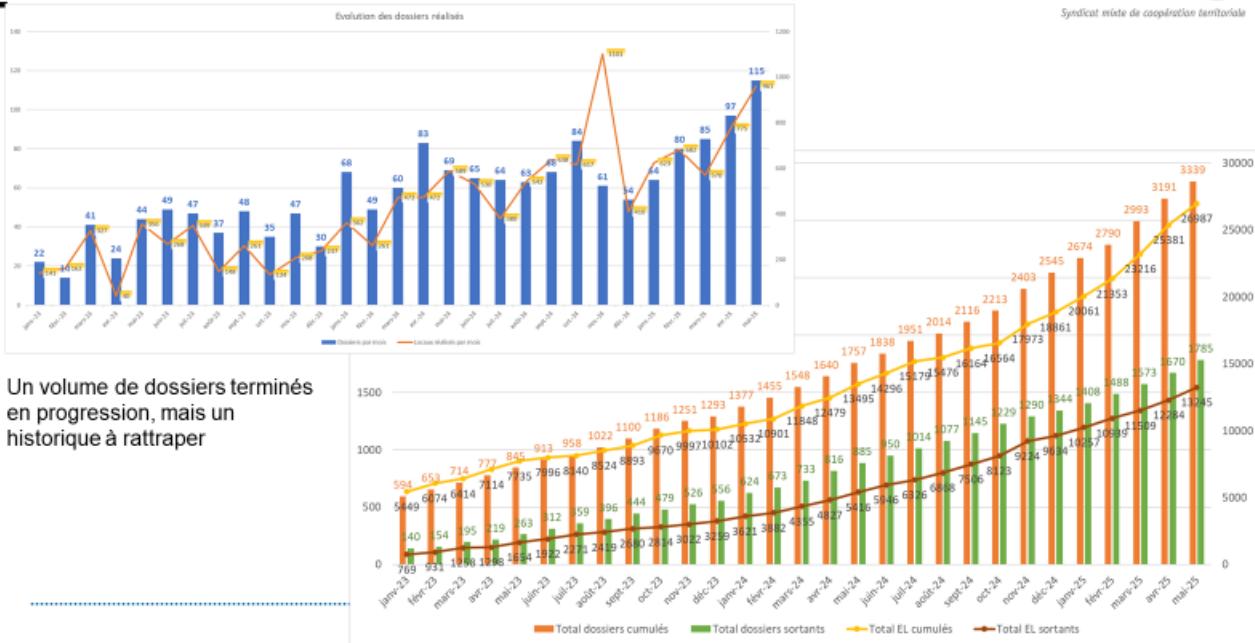
Avancement du projet sur les îles

- Travaux d'atterrage ont commencé à Roscoff (Batz) et Ploubazlanec - Arcouest (Bréhat), pose des câbles prévus en septembre en fonction des horaires de marée et de la météo
- Expérimentation de Molène terminée et rassurante
- Attente la semaine prochaine des offres des candidats au marché pour les 5 îles (Molène, Ouessant, Sein, Houat et Hoedic)



Comité syndical du 20 juin 2025

Extensions : données au premier juin 2025



Un volume de dossiers terminés en progression, mais un historique à rattraper

Le Président invite Yann UGUEN, Responsable des services opérateurs, à présenter le rapport d'activité 2024 du délégataire.

Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public Volet technique - Organisation du réseau

- Le délégataire indique dans son rapport le renforcement de ses moyens avec :
 - Recrutement d'un nouveau DGA en charge de la Commercialisation et de la Communication
 - Arrivée d'une nouvelle Responsable Administrative et Communication
 - Recrutement d'une nouvelle Alternante Communication
 - Recrutement d'un Chef de projet en charge des audits D3
- Le délégataire a poursuivi le renforcement des moyens et effectifs mobilisés sur le projet de la part du partenaire Orange SA (OSA). Le délégataire dénombre 120 Equivalents Temps Plein dédiés au réseau exploité (100 en 2023), auxquels s'ajoutent les ressources mutualisées d'Orange SA, qui vont travailler sur les différentes opérations nécessaires (enfouissements, extensions, S.A.V, etc.)
- Le délégant a pu constater une montée en puissance des équipes au niveau de THD Bretagne et de son partenaire industriel Orange. De nouveaux partenaires ont été intégrés à la chaîne de réception. Il est à noter cependant que la compréhension de l'organisation n'est pas toujours très lisible compte-tenu de la mutualisation des ressources au niveau de OSA entre le réseau cuivre, la zone privée et la zone RIP.



- La construction du réseau est à la charge du syndicat mixte. Mégalis Bretagne a confié à la société Orange le soin d'exploiter et de commercialiser, pendant une durée de 17 ans, le réseau de fibre optique breton. Suite à la signature de l'avenant 4, la durée du contrat court désormais sur 20 ans.
- Fin 2024, le nombre de prises raccordables est de 800 355 (+ 304 332 nouveaux logements raccordables par rapport à l'exercice précédent, soit une évolution de 61%). Le delta est de 146 574 prises par rapport au business plan contractuel (Avenant 4).

	2021	2022	2023	2024
Logements raccordables réels	91 576	217 518	496 023	800 355
Nouveaux logements raccordables réels	17 351	125 942	278 505	304 332
Logements raccordables contractuels	463 436	641 266	798 747	969 525
Nouveaux logements raccordables contractuels	209 528	177 830	157 481	170 778

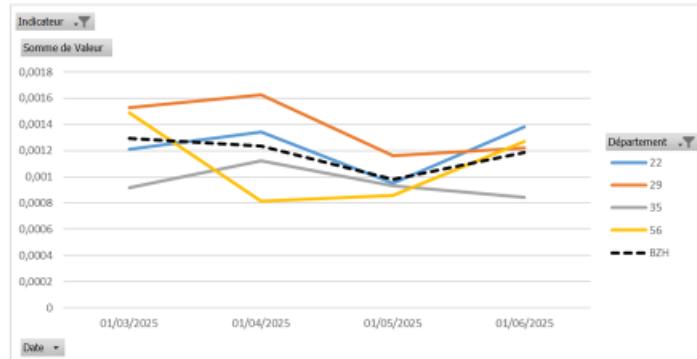


- Concernant les biens de retour, le déléataire indique que l'inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour correspond principalement à la base patrimoniale décrivant l'ensemble des éléments du réseau repris en exploitation par THD Bretagne et transmis depuis fin 2021 chaque semaine à Mégalis Bretagne. »
- Mégalis Bretagne considère que la base patrimoniale fournie est la base de déploiement Ogre. Cette base ne contient pas les éléments de mise à jour du réseau. L'inventaire technique fourni en annexe ne contient qu'un récapitulatif de la quantité d'éléments du réseau par zone arrière NRO.
- Dans le rapport d'activité 2023, le projet Fiber Gr@ce Export (FGE) permettant une extraction exhaustive des éléments du SI Vie de Réseau était prévu courant 2024 et est dorénavant reporté en 2025.
- En outre, les extractions ne contiennent pas les éléments documentaires nécessaires au suivi de la délégation. A titre d'exemple, les permissions de voirie ne font pas l'objet d'un processus de suivi pour leur gestion documentaire et leur renouvellement le cas échéant.
- Il conviendra au déléataire de mettre en œuvre une extraction de la base patrimoniale Vie de Réseau et un suivi et une mise à jour des documents inhérents à la gestion du réseau délégué.
- Le déléataire ne précise pas la liste des biens de reprise



Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public Volet technique - Exploitation du réseau - Traitement des incidents

- Mégalis Bretagne a collecté le flux des incidents SAV dans une base en propre afin de produire ses indicateurs de suivi
- Taux de panne mensuel : nombre de tickets ouverts dans le mois / nombre de prise en service



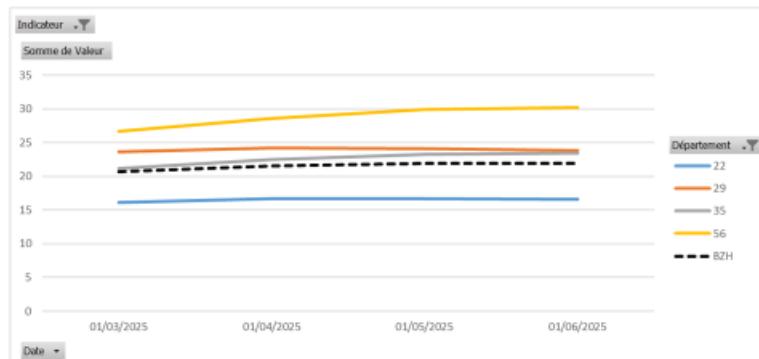
- Au niveau national, le taux moyen étant de 0,13% le réseau BTHD se situe dans la norme (*)

(*) Source ARCEP - Observatoire de la qualité des réseaux en fibre optique - les chiffres jusqu'à octobre 2024



Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public Volet technique - Exploitation du réseau - Traitement des incidents

- Délai moyen de réparation en jours sur 12 mois : délai moyen de traitement des tickets clos dans les 12 mois



- Le délai moyen de réparation est trop élevé et tend à se dégrader. Ce point nécessite une vigilance accrue et l'amélioration des moyens mis en œuvre.



Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public Volet technique - Exploitation du réseau - Extensions

- Sur l'année 2024, 1 068 IMB ont été créés dans le cadre de la densification sans travaux
- L'activité résumée en chiffre sur 2024 :
 - Création : 1 288 dossiers créés dont 74 bloqués
 - Etudes : 962 études validées par Mégalis Bretagne
 - Travaux : 773 dossiers travaux réalisés
 - DOE : 626 DOE validés par Mégalis Bretagne
- Au 31/12/2024, la situation est la suivante :
 - 298 dossiers en Go Travaux
 - 220 dossiers confiés en travaux chez les partenaires de THD Bretagne.
- Le délégant souligne les efforts d'organisation pour le traitement des extensions mais fait le constat de délais de réalisation peu satisfaisants. Le délégant s'interroge sur l'intégration et la mise à jour du patrimoine avec les extensions réalisées.



Rapport d'activité 2024 du délégataire de service public Volet commercial - Objectifs et plans d'actions pour 2025

- L'enjeu global sur 2025 reste de maintenir, voire d'accentuer la performance commerciale, constatée en 2024.
 - Attention toute particulière vis-à-vis de l'opérateur Bouygues Télécom dont la présence est très en retrait par rapport aux autres opérateurs.
 - Parc d'accès actifs FTTH probablement au-delà des 566 000 accès actifs, correspondant à un taux de pénétration légèrement supérieur à 50%
 - Projections sur 2025 à un parc supérieur à 500 accès actifs FTTE



■ La décomposition du résultat net 2024 du délégataire fait apparaître :

- Un EBE inférieur de 6 107 k€ par rapport à l'exercice de l'année 2023 qui s'établit désormais à 65 056 k€. Les recettes d'exploitation sur la période ont augmenté de 10 582 k€ (+7%). Plus précisément, les recettes FTTH d'affermage ont augmenté de 10 306 k€ pour s'établir à 152 146 k€ (+7%). Mais cette hausse des recettes d'exploitation a été combinée à une hausse des charges d'exploitation plus importante de 17 939 k€ (+25%). Cette hausse est principalement liée à une hausse des charges de raccordements et des redevances GC (refacturation à THDB des dépenses GCBLO avec une évolution de tarifs importante chaque année) ;
- Un Résultat d'Exploitation en baisse de 12 250 k€ par rapport à l'exercice 2023. Le résultat d'exploitation s'établit donc à 16 376 k€ à la fin de l'exercice ;
- Un Résultat net en baisse de 8 528 k€ par rapport à l'exercice 2023. Le résultat net de l'exercice 2024 s'établit à 13 960 k€.

■ Il est proposé :

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 du délégataire de service public.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 du délégataire de service public.



■ L'avenant a pour objet :

- L'introduction de nouvelles prestations pour gérer l'immobilier neuf et l'évolution des prix de vente de ces prestations
- L'évolution des tarifs de l'offre d'accès FTTE passif au NRO.

■ Mission d'assistance immobilière

- La mission d'assistance immobilière évolue avec la mise en place d'un nouveau guichet à destination des professionnels de l'immobilier (promoteurs, cabinets de conseil, ...). Ce nouveau guichet s'intitule « Mon Domicile Fibré ».
- Par la même occasion, les tarifs de vente de ces prestations évoluent :
 - PAR collectif (à partir de 4 logements) : passe de 300 € HT à 200 € HT
 - PAR individuel (inférieur à 4 logements) : passe de 332 € HT à 150 € HT

Lionel Jouneau, Délégué titulaire de Redon Agglomération, constate un manque de visibilité sur les prises non éligibles à la commercialisation et s'interroge sur la mise à disposition d'un outil de visualisation de ces prises.

Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, s'interroge sur la volumétrie des logements neufs.

Yann Uguen, Responsable des services opérateurs, indique que la densification se situe autour de 1 300 dossiers créés en 2024.

Avenant n°20 à la convention de délégation de service public 2/2



■ Evolution du catalogue de service FTTE passif

- Offre d'accès FTTE passif au NRO
 - Les frais d'accès au service (FAS) passe de 612€ HT à 900 € HT
 - L'abonnement mensuel passe de 133,5 € HT/mois à 90 € HT/mois
- Offre d'accès FTTE passif au NRO en GFU :
 - Le prix forfaitaire irrévocable - 10 ans passe de 8000 € HT à 5600 € HT
 - Le prix forfaitaire irrévocable - 15 ans passe de 11500 € HT à 8050 € HT
 - Le prix forfaitaire irrévocable - 20 ans passe de 15000 € HT à 10500 € HT
 - L'abonnement maintenance (10/15/20 ans) passe de 45 € HT/mois à 31,5 € HT/mois
 - Les nouveaux prix forfaitaires irrévocables s'appliqueront aux accès mis en service après l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs.
 - Le nouveau tarif de maintenance s'appliquera à l'ensemble des accès FTTE passif NRO en GFU en parc après l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs.

■ Il est proposé :

- D'APPROUVER** les modifications de la convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°20 à la convention.

Benoît Michot s'interroge sur la baisse des prix FTTE et son impact sur le chiffre d'affaires de la DSP et des redevances.

Yann Uguen, Responsable des services opérateurs indique que cette baisse des prix permet également de s'aligner sur les tarifs pratiqués en zone AMII et éviter ainsi une concurrence de territoires en termes d'attractivité.

Ronan Pichon, Délégué titulaire de Brest Métropole, indique le FTTE est un outil utile pour les entreprises bretonnes.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications de la convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communication électroniques à Très haut débit ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°20 à la convention.



- Lors du comité syndical du 30 avril 2025, il a été évoqué qu'à la fin des études du déploiement initial du réseau (fin de l'été 2025), Mégalis Bretagne lancera une mission d'assistance pour réaliser une cartographie des risques naturels (vents, espaces boisés, inondations, submersions marines, etc.) et identifier les segments de réseaux les plus sensibles.
- Les résultats de cette étude permettront de hiérarchiser les éventuelles actions prioritaires à mener en partenariat avec l'exploitant afin de renforcer la résistance du réseau et de bâtir un plan de financement le plus ajusté possible.
- Le cahier des charges de cette étude s'inspirera du guide "Élaborer un schéma local de résilience" publié par la Banque des Territoires et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). A noter que la conception de ces schémas de résilience pourra faire l'objet d'un financement de la Banque des Territoires.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER le lancement d'une étude de cartographie des risques ;
 - D'AUTORISER le Président à lancer les procédures de marché public et à solliciter des demandes de subvention pour financer cette étude.

..... Comité syndical du 20 juin 2025

60

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER le lancement d'une étude de cartographie des risques ;
- D'AUTORISER le Président à lancer les procédures de marché public et à solliciter des demandes de subvention pour financer cette étude.



Protocole d'accord sur le conventionnement des enfouissements coordonnés des réseaux électriques et du réseau de fibre optique 1/2

- Mégalis Bretagne, Très Haut Débit Bretagne (THDB) et le PEBreizh - Territoire d'Énergie Bretagne, association dont les membres sont le SDE22, le SDEF, le SDE35 et Morbihan Énergies ont souhaité avoir une convention-type concernant les enfouissements coordonnés entre Mégalis, THDB et chaque Syndicat d'Energie (SDE) afin d'avoir un socle commun à l'échelle de la Bretagne.
- Pour cela, un protocole d'accord est proposé afin d'établir les principes généraux d'un conventionnement local par syndicat d'énergie sur la base d'un modèle de convention-type, annexé au protocole portant sur les effacements coordonnés de réseaux en cas de présence d'appuis communs entre le propriétaire du réseau fibre Mégalis Bretagne exploité par l'opérateur THDB et les membres du PEBreizh.
- La convention type annexée au protocole porte sur les éléments suivants :
 - La répartition des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre,
 - La répartition des charges entre la personne publique et l'Opérateur
 - La répartition de la propriété des ouvrages entre la Personne publique et l'Opérateur
 - L'utilisation des ouvrages mis à disposition
 - L'entretien et la maintenance des Installations de communications électroniques
 - Les conditions financières

..... Comité syndical du 20 juin 2025

61



- Vu la diversité des situations rencontrées dans chacun des départements, la convention type modèle sera déclinée localement au sein de chaque SDE.
- Le cas des enfouissements dit « esthétiques », hors appui commun, ne concerne pas ce protocole et nécessitera un conventionnement entre Mégalis ou THDB, selon les cas, le SDE et la commune.
- Ce protocole d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties et restera en vigueur jusqu'à ce que chaque convention locale, objet de ce protocole d'accord, soit signée, et au plus tard jusqu'au 14 mars 2027.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER les termes du protocole d'accord et de la convention type sur le conventionnement des enfouissements coordonnés entre le PEBreizh, Mégalis Bretagne et THDB ;
 - D'AUTORISER le Président à signer ce protocole et les conventions avec chaque SDE et THDB.

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération se réjouit de la signature de la convention avec le PEBreizh.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes du protocole d'accord et de la convention type sur le conventionnement des enfouissements coordonnés entre le PEBreizh, Mégalis Bretagne et THDB ;
- D'AUTORISER le Président à signer ce protocole et les conventions avec chaque SDE et THDB.

Le Président présente les modifications des statuts et du règlement intérieur des assemblées.



5. Statuts

- Modifications des statuts et du règlement intérieur



Modifications des statuts et du règlement intérieur

- La Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport sur le Syndicat mixte, avait observé que, concernant ses statuts :
 - le quorum atteigne au moins la moitié des voix existantes, soit 385 ;
 - la fonction de « président délégué » n'était pas prévue par le code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Il est donc proposé de modifier :
 - comme suit l'article 5.1 c) des statuts relatif au fonctionnement du comité syndical :
« Le Comité ne peut valablement délibérer que si les délégués présents représentent au moins 385 voix et si l'ensemble des collèges est représenté par au moins un délégué. »
 - comme suit l'article 5.2 des statuts relatif au Président pour enlever la référence au « président délégué » :
« Le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, y compris celles qui lui ont été déléguées, à l'un des vice-présidents. Il peut également déléguer sa signature au directeur général et, en son absence, aux responsables des services du Syndicat mixte.
En cas d'empêchement du Président, il est suppléé par l'un des vice-présidents ou un autre membre du bureau qu'il désigne, dans l'exercice de ses fonctions. »



- Afin de garantir le quorum des assemblées, il est proposé de modifier le règlement intérieur des assemblées du Syndicat mixte. Le paragraphe suivant est ainsi ajouté à l'article 2. Séances du Comité syndical et du Bureau.

« 2.5 Modulation des indemnités selon la présence des élus

Le Syndicat mixte réduit le montant des indemnités qu'il alloue à ses élus en fonction de leur participation aux réunions du comité syndical et du bureau syndical, reprise dans les procès-verbaux des réunions.

La modulation du versement des indemnités est fondée sur le dispositif suivant :

- Tout élu indemnisé qui comptabilise, au terme d'un semestre échu, plus de 30 % d'absences non-justifiées, se voit redevable d'une partie des indemnités perçues pendant le semestre échu, à due proportion dans la limite de 50%.

[...] »

- Il est proposé :

- D'APPROUVER**, conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat mixte, les modifications apportées aux statuts tels qu'annexés.
- D'APPROUVER**, conformément à l'article 11 des statuts du Syndicat mixte, les modifications apportées au règlement intérieur tel qu'annexé.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER**, conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat mixte, les modifications apportées aux statuts tels qu'annexés.
- **D'APPROUVER**, conformément à l'article 11 des statuts du Syndicat mixte, les modifications apportées au règlement intérieur tel qu'annexé.



Prochaines échéances

- Mercredi 1^{er} octobre 2025 : Journée de la donnée territoriale - Pontivy
- Lundi 13 octobre 2025 - 17h30 : Bureau syndical
- Mercredi 12 Novembre 2025 - 17h : Comité syndical
 - Orientations budgétaires 2026
- Jeudi 18 décembre 2025 - 17h : Comité syndical
 - Vote des budgets 2026

Comité syndical du 20 juin 2025

66

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45